

Règlement intérieur des Thermes Sextius

Article I. Objet

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des usagers des Thermes Sextius. A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement. Ils devront en outre se conformer aux instructions données par le personnel de l'établissement et respecter les prescriptions et interdictions décidées par la Direction.

Article II. Description de l'établissement

Le SPA Thermes Sextius propose un accès aux soins, au SPA Sensoriel, aux cours d'Aquasport et Fitness. Vous pourrez retrouver l'ensemble de nos prestations sur notre site internet www.thermessextius.com.

Le personnel de l'accueil est à votre disposition pour tout renseignement, inscription, rendez-vous concernant toutes les prestations de l'Etablissement.

Des vestiaires avec casiers de rangement sont à votre disposition dans l'enceinte des Thermes.

Les soins sont pratiqués par des Esthéticiennes diplômées.

La salle et ses activités sont placées sous la responsabilité de coachs sportifs diplômés. L'équipement à disposition des pratiquants est conforme à la réglementation en vigueur.

Article III. Horaires et conditions d'accès

La Direction définit les horaires, conditions d'ouverture de la salle, des soins. Elle s'accorde le droit de modifier ou de supprimer certains horaires ou activités.

Article IV. Tenue, hygiène, respect mutuel

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté est de rigueur dans l'enceinte des Thermes. L'utilisateur devra porter des chaussures adaptées en fonction de l'activité. Le passage dans les vestiaires est de ce fait obligatoire avant de rentrer dans les salles d'activité. L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires. Le port d'une tenue de sport correcte est également exigé.

Un minimum de savoir-vivre est de rigueur dans les relations avec le personnel ou entre usagers des thermes. Tout client s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et un langage corrects à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui. Les comportements ne doivent pas être source de nuisance pour autrui, ne doivent pas nuire à l'image de marque de notre Etablissement. Tout comportement irrespectueux de la part d'un usager, entraînera également la résiliation de l'abonnement en cours ou des soins.

Le personnel du centre est tenu de faire respecter les consignes de sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement.

Article V. Discipline, sécurité et assurances

Les Thermes Sextius est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses salariés. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation des biens personnels ou dommages corporels survenus dans ses locaux. La souscription d'une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour chaque pratiquant.

Il est interdit de manger, fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Le bon esprit, la discipline et une grande courtoisie sont demandés à tous.

Les Thermes Sextius décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets personnels.

A ce titre nous invitons les clients à déposer les objets de valeur dans les casiers

La fréquentation de l'Etablissement implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de bien-être pour l'ensemble des utilisateurs. En cas de non observation de celui-ci ou d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers ou envers le personnel, celui-ci est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès.

Fait à Aix en Provence, le 14 Septembre 2021


CBAP
55 Avenue des Thermes - CS 80889
13627 Aix-en-Provence Cedex 1
RCS Aix-en-Provence 2001 B 207
SIRET 434 570 164 00013 - APE 9904Z